

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

n° 221-25 C

**Objet : RS - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux d'amélioration de la desserte forestière du versant de l'Arclusaz à Sainte-Reine**

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 48

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

**Arith**

**Barberaz**

**Barby**

**Bassens**

**Bellecombe-en-Bauges**

**Challes-les-Eaux**

**Chambéry**

Vincent Miguet

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Eric Delhommeau

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin -

Walter Sartori

Corinne Charles

**Cognin**

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

**Jacob-Bellecombette**

**Jarsy**

**La Compôte**

**La Motte-en-Bauges**

**La Motte-Servolex**

**La Ravoire**

**La Thuile**

**Le Châtelard**

**Le Noyer**

**Les Déserts**

**Lescheraines**

**Montagnole**

**Puygros**

**Saint-Alban-Laysse**

**Saint-Baldoph**

**Saint-Cassin**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

**Saint-Jeoire-Prieuré**

**Saint-Sulpice**

**Sainte-Reine**

**Sonnaz**

**Thoiry**

**Vérel-Pragondran**

**Vimines**

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux

Frédéric Bret - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Philippe Marin

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Grégory Basin à Chantal Giorda - de Sophie Bourgade à Marie Bénévisse - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Philippe Vuillermet à Jean-Pierre Casazza

- conseillers excusés : 19

Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Céline Gendron - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alain Saurel - Alain Thieffenat

**GRAND CHAMBÉRY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 18 décembre 2025

délibération n° 221-25 C

objet **RS - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux d'amélioration de la desserte forestière du versant de l'Arclusaz à Sainte-Reine**

Thierry Repentin en l'absence de Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, indique que la commune de Sainte-Reine souhaite améliorer la desserte forestière sur le versant de l'Arclusaz, afin d'assurer l'accès des grumiers au plus près des parcelles. Une étude de faisabilité a ainsi été réalisée par l'ONF. La mise au gabarit de la desserte améliorera l'accès aux parcelles de la forêt communale ainsi qu'aux parcelles de forêt privée.

L'opération prévue consiste en des travaux de terrassement et mise au gabarit de la desserte actuelle, ainsi que la création d'une place de dépôt.

Le montant total de l'opération s'élève à 101 310 € HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Montants	%
Grand Chambéry - Fonds de concours communes rurales	50 000 €	49 %
Commune de Sainte-Reine (autofinancement)	51 310 €	51 %
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>101 310 € HT</b>	<b>100 %</b>

En date du 24 juin 2025, la commune de Sainte-Reine a sollicité Grand Chambéry afin de bénéficier du fonds de concours en faveur des communes rurales.

Dans le cadre de ce fonds de concours, le plafond d'aide versée par Grand Chambéry est de 50 000 € par commune, dans la limite du budget d'investissement 2025 d'un montant total de 168 000 €.

Au vu de la nature du projet et de son montant financier, la commune a été incitée à chercher des financements supplémentaires auprès de l'Union européenne et de la Région (dispositif 401 du FEADER). Les démarches sont en cours, mais afin de ne pas pénaliser la commune, il est proposé de verser la subvention maximale, dans l'attente du positionnement des autres financeurs. Si la commune bénéficie des aides complémentaires (Union européenne, Région, voire Département), le plan de financement sera revu en conséquence.

Le fonds de concours sera versé comme suit :

- un acompte de 50 % du montant total attribué sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde attribué une fois les travaux terminés et les subventions perçues, sur présentation d'un état récapitulatif actualisé des dépenses et des recettes, du bilan de l'opération, du procès-verbal de réception des travaux et d'un certificat administratif signé par le responsable du service de gestion comptable.

Si le coût final du projet est inférieur au coût prévisionnel et/ou si des subventions complémentaires sont obtenues, le solde sera recalculé et l'acompte pourra éventuellement faire l'objet d'une demande de remboursement pour tout ou partie.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 119-21 C du 13 juillet 2021 relative à la création du fonds de concours en faveur des communes rurales,

**Vu** la délibération n° 180-24 C du 7 novembre 2024 modifiant les conditions de versement du fonds de concours communes rurales,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Sainte-Reine du 20 juin 2025,

**Vu** l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 25 novembre 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :** **d'accorder** une aide maximale de 50 000 € à la commune de Sainte-Reine au titre du fonds de concours en faveur des communes rurales pour des travaux d'amélioration de la desserte forestière du versant de l'Arclusaz,

**Article 2 :** **d'approuver** les modalités de versement du fonds de concours,

**Article 3 :** **d'autoriser** le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **221-25 C**

Objet de l'acte : RS - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux d'amélioration de la desserte forestière du versant de l'Arclusaz à Sainte-Reine

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 18 décembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251218-lmc1H34870H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34870H1

Date de transmission en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 19 décembre 2025